



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal n°12

Réunion de bureau du vendredi 10 décembre 2021

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. C. CASTROFLORIO, J. THAON, J. GRAGLIA, A. MARY.

Excusés: MME B. GIURAN et MM. Y. SIAD, S. CHILOTTI, L. CAPPATTI, J. NUCERA.

Début de la séance : 19h30

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°11 du 03 Décembre dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Le mercredi 08 décembre 2021 s'est déroulé au siège du district de la Côte d'Azur, la remise des écussons aux arbitres stagiaires (1 et 2) du District « promotion Claude STRAMACCIONI ». Au cours de cette soirée couverte de réussite, 21 récipiendaires ont été honorés en présence de Messieurs Edouard DELAMOTTE Président du District, COLOMBO

Claude, ancien arbitre international , Gilles ERMANI Président de la CDA, MAGGI Francis, Secrétaire Général du District de la Côte d'Azur , CONIGLIO Laurent, Président de l'UNAF Côte d'Azur , DORI Franco, Secrétaire Général de l'UNAF Côte d'Azur, ainsi que d'autres membres de l'amicale et de la CDA.

Le mercredi 15 décembre 2021 se déroulera la deuxième réunion plénière de la CDA, en présence du CTRA de la Ligue Méditerranée M. APRUZZESE Maxime.

Le jeudi 16 décembre 2021 se déroulera au siège du District un cours théorique pour les arbitres classés D2.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors du week-end des 04 et 05 décembre 2021, onze observations ont eu lieu, dont une pour l'obtention de l'écusson d'arbitre de District.

A souligner également la désignation le 4 décembre de cinq nouveaux stagiaires (4) issus de la formation de novembre 2021 et accompagnés de tuteurs pour leur premier match arbitré.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a pu couvrir l'ensemble de la journée des 11 et 12 décembre 2021.

Le président félicite le département désignations pour être parvenu à désigner en catégorie U12 le 11 décembre 2021, neuf des treize stagiaires présents à la Formation Initiale à l'Arbitrage de novembre 2021 à Nice et Grasse.

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. Claude Castroflorio